

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 13 juillet 2007

PROVALE, par l'intermédiaire de Romuald PALAO, avocat mandaté par PROVALE pour la gestion du dossier concernant le club de Gaillac, annonce la LIQUIDATION JUDICIAIRE du club de Gaillac par le Tribunal de Grande Instance d'Albi.

PROVALE a tout fait pour soutenir les joueurs tarnais avec le concours de la LNR, de la FFR et des syndicats TECHXV et PRORUGBY.

Toutefois, ce dossier constitue le 4^{ème} dépôt de bilan en 5 saisons et PROVALE ne peut que dénoncer la légèreté avec laquelle certains dirigeants gèrent les clubs professionnels.